

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON



COMPTE RENDU MODIFIÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOÛT 2020

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Léo Bader, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini
Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Christiane Maurel, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet

Excusé : M. Frédéric André

■ Administration de l'assemblée délibérante

a) Huis clos du conseil municipal

Monsieur le maire propose, en raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19 au Chambon-sur-Lignon et selon l'article L. 2121-18 du Code général des collectivités territoriales, que la séance du conseil municipal ait lieu à huis clos.

Vote à l'unanimité

b) Election du secrétaire de séance.

Philippe Dubois est désigné secrétaire de séance.

c) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 juillet 2020.

Vote à l'unanimité

■ Informations

d) Compte-rendu des décisions prises au regard de la délégation de pouvoir général donnée au Maire

1. 2 actions en justice en cours contre la commune

2. Pouvoir de Police

Mise en place d'un sens interdit temporaire sur le chemin reliant la plage à Patron-La Touche.

Changement de sens de circulation, place de la Fontaine.

Arrêté de mise en péril pour le bâtiment situé 4, route de Tence.

■ Affaires générales

a) Cession de servitudes de jours, d'ouvrant et d'utilisation

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que les conjoints Chevalier et Domingues portent un projet de réhabilitation d'un tènement immobilier rue Neuve et sollicitent l'autorisation de la commune pour des travaux comprenant la création d'ouvertures (deux fenêtres et une baie vitrée) et la création d'une terrasse donnant sur une parcelle communale.

Monsieur le maire propose, afin de garder la propriété foncière de cette parcelle, de céder des servitudes de jours, d'ouvrants et d'utilisation pour un montant de 4000,00 €. Les frais d'actes et autres frais annexes seront à la charge de l'acheteur.

L'ensemble des servitudes seront mentionnées à l'acte de cession.

Vote à l'unanimité

b) Commission de contrôle électoral

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que, lors du conseil municipal du 9 juillet 2020, les représentants à cette commission ont été désignés comme suit :

Titulaires

- **3 issus de la liste majoritaire dans l'ordre du tableau** Jean-Michel Eyraud
Philippe Dubois
Denise Vallat
- **2 issus de la liste minoritaire dans l'ordre du tableau** Cécile Chanteperdrix
Frédéric André

Or, Monsieur le maire a été informé que ni le maire, ni les conseillers municipaux détenant une délégation ne pouvaient siéger dans cette instance. En conséquence, il convient donc de nommer de nouveaux représentants uniquement pour la liste majoritaire.

Monsieur le maire propose les conseillers municipaux suivants :

Titulaires

- **3 issus de la liste majoritaire dans l'ordre du tableau** Chantal Chambon
Franck Royer
Isabelle Rouveure-Mounier
- **2 issus de la liste minoritaire dans l'ordre du tableau** Cécile Chanteperdrix
Frédéric André

Vote à l'unanimité

c) Composition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le maire rappelle qu'il en est le président de droit et propose :

- de fixer à 16 le nombre des membres du CCAS (8 membres élus, dont 2 élus au sein de la minorité et 8 membres non élus)
- de procéder à l'élection des membres élus et de nommer les membres non élus :

Membres élus**Membres non élus**

Sandra PICOT (Vice-Présidente)	Claudette BERNARD
Chantal CHAMBON	Marie GAILLARD
Christiane MAUREL	Françoise PALLIER
Roselyne CHARREYRON	Fernand RUSSIER
Denise VALLAT	Martine RUSSIER
Franck ROYER	Bernard SOULIER
Antonio SAVINI	Nicole VERILHAC
Frédéric ROUX	Anthony WAHLER

Vote à l'unanimité

d) Mise en place des commissions municipales

Monsieur le maire présente l'organisation des commissions municipales. Celles-ci sont présidées par Monsieur le maire, membre de droit et animées par un vice-président :

I) Commission d'appel d'offres

Vice-président : Philippe Dubois – 1^{er} adjoint

Denise Vallat

André Arnaud, Didier Crouzet, Frédéric Roux

II) Commission urbanisme - environnement

Vice-présidente : Tiphaine Vernet – conseillère déléguée

Denise Vallat, Isabelle Rouveure-Mounier

Philippe Dubois, André Arnaud, Sébastien Genest, Franck Royer, Frédéric André, Frédéric Roux

III) Commission jeunesse***Vice-président : Sébastien Genest – conseiller délégué***

Sandra Picot, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet, Cécile Chanteperrix
Léo Bader

IV) Commission finances***Vice-président : Didier Crouzet – conseiller délégué***

Denise Vallat
Philippe Dubois, Léo Bader, Antonio Savini

V) Commission économie locale***Vice-président : Léo Bader – conseiller délégué***

Philippe Dubois, Didier Crouzet, Franck Royer, Antonio Savini

VI) Commission tourisme***Vice-présidente : Denise Vallat – 2^e adjointe***

Sandra Picot, Christiane Maurel, Cécile Chanteperrix
Philippe Dubois, Sébastien Genest

VII) Commission culture***Vice-présidente : Denise Vallat – 2^e adjointe***

Sandra Picot, Christiane Maurel, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet, Cécile Chanteperrix
Didier Maneval

VIII) Commission animation et associations***Vice-président : Sébastien Genest – conseiller délégué***

Sandra Picot, Tiphaine Vernet
Philippe Dubois, Didier Maneval, Léo Bader, Frédéric André
Compte-tenu de l'indisponibilité actuelle de Frédéric André, Frédéric Roux le remplacera jusqu'à son retour.

Vote à l'unanimité

e) Désignation des représentants au sein des autres structures non traitées lors du conseil municipal du 9 juillet

	Titulaires	Suppléants
Conseil d'administration de la maison d'enfants « les Ecoreuils »	Christiane Maurel	
Conseil d'administration du Collège du Lignon	Sandra Picot Roselyne Charreyron	Cécile Chanteperrix
Conseil d'administration de l'association les Genêts	Jean-Michel Eyraud	
Conseil de gestion du Mazel	Christiane Maurel	
Crèche les Piousous	Roselyne Charreyron	
Association du Golf public	Jean-Michel Eyraud Sébastien Genest	Didier Maneval
Commission communale d'aménagement foncier (Réglementation boisement et reboisement)	Philippe Dubois	Franck Royer Léo Bader

Commission Communale des Impôts Directs

Président : Jean-Michel Eyraud – Maire ou un adjoint délégué

Sont proposés :

Titulaires	Suppléants
André Arnaud	Reynold Bader
Maud Bader	Mickael Chouvy
Philippe Benoit-Gonin	Roland Crespy
Jean-Marc Brottes	Didier Crouzet
Philippe Chastagnier	Philippe Dubois
Jean-Daniel Charreyron	Didier Eyraud
Danièle Grenier	André-Jacques Exbrayat
Daniel Joye	Anne Maneval
Claude Lefort	Brigitte Noir
Pierre Morel	Marc Orif
Michel Maurel	Frédéric Pallier
Robert Nouvet	Sandra Picot
Renée Rousset	William Riffard
Frédéric Roux	Franck Royer
Philippe Russier	Rémy Valette
Antonio Savini	Anne-Lise Vérilhac

Frédéric Roux propose un suppléant pour le conseil d'administration du collège du Lignon.
Cécile Chantepedrix est nommée suppléante.

Vote à l'unanimité

■ Finances**a) Décision modificative n° 2 au budget principal de la commune**

1. Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que, lors du conseil du 10 mars 2020, le budget principal de la commune a été adopté sans dépenses nouvelles en investissement.

La pandémie liée au COVID-2019 a fortement impacté les prévisions arrêtées, il convient donc de procéder à un certain nombre d'ajustements.

Vote à la majorité (15 pour et 3 abstentions : Mme Chantepedrix, MM. Roux et Savini)

2. Monsieur le maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de souscrire un emprunt à long terme à hauteur maximale de 1 344 000€ afin de procéder au refinancement de plusieurs emprunts à court terme.

Monsieur le maire expose qu'en raison de la situation financière, il ne lui semble pas que l'on puisse lancer de grands projets dans les deux ans à venir.

Vote à la majorité (16 pour et 2 abstentions : Mme Chantepedrix, M. Roux)

b) Vente des anciennes portes sectionnelles des services techniques à un agent

Les 3 portes sectionnelles du bâtiment des services techniques ont été changées car elles présentaient des dysfonctionnements dans leur utilisation et ne permettaient plus de garantir la sécurité des locaux.

Un agent s'est porté acquéreur de celles-ci pour un montant de 250,00 € pièce, soit 750,00 € au total.

Vote à l'unanimité

c) Subvention exceptionnelle à l'ensemble paroissial Saint-Martin

L'ensemble paroissial Saint-Martin avait sollicité une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 1 500,00 € afin de procéder à des travaux d'entretien (peinture) de la grande église du Chambon-sur-Lignon.

Monsieur le maire précise que la municipalité précédente avait donné son accord de principe et que les travaux ont été exécutés. Il convient donc de formaliser cette décision.

Vote à l'unanimité

■ Personnel

a) Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Un agent municipal peut prétendre à un avancement de grade. Il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe afin de permettre la promotion de cet agent à compter du 1^{er} septembre 2020.

Vote à l'unanimité

b) Prime exceptionnelle Covid-19

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 donne la possibilité aux employeurs des collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période, en présentiel ou en télétravail.

Au regard de l'organisation des services de la mairie pendant le confinement, Monsieur le maire propose d'instituer une prime exceptionnelle, dont le montant ne pourra excéder 1 000 €.

Cette prime exceptionnelle sera calculée au prorata du temps de travail des agents et sera versée en une seule fois et au plus tard sur le salaire du mois de novembre.

Vote à l'unanimité

■ Question diverses

○ Point sur la maison de santé

Après consultation du trésorier public, le budget dédié à la maison de santé sera intégré au budget principal de la commune.

La maison de santé devrait avoir la forme d'un centre de santé communal. v

○ Place de la Fontaine

L'école d'architecture de Saint-Étienne a été sollicitée pour proposer à ses étudiants un concours interne de projets afin d'aménager la place.

○ Parking de la gare

Un projet de sortie sur la côte de Molle est envisagé.

○ Le jardin participatif

Une parcelle de terrain, située chemin des Sautières, sera mise à disposition des habitants pour un jardin partagé, favorisant ainsi les liens sociaux et intergénérationnels.

○ InGé43 (service du département de la Haute-Loire)

Sollicité par les services du département de la Haute-Loire, Monsieur le maire n'est pas favorable au retour à 90 km/h sur les routes départementales traversant la commune.

Par ailleurs, pour renforcer la sécurité routière dans les zones à risques, il est envisagé de mettre la traversée du Chambon à 30 km/h.

○ Banque alimentaire

Il y a beaucoup de confusion entre la Banque alimentaire et les Restos du cœur.

Il serait nécessaire que chaque association dispose d'un local distinct.

○ Association

L'association Chambon danse laisse la place à la Compagnie Plumée d'Yssingaux.

L'activité danse est maintenue.

○ *Finances*

Frédéric Roux rappelle qu'un audit des finances de la commune a été souhaité.

Monsieur le maire indique que cet audit a été réalisé en interne et qu'un premier rendez-vous avec le trésorier et son adjoint a déjà eu lieu le 27 juillet dernier. Ceci a permis de faire le point sur la situation et de présenter des mesures de redressement. La lecture de la situation par Monsieur le maire et les mesures proposées ont d'ores et déjà reçu l'agrément des comptables publics. Il n'est pas nécessaire de faire appel à un conseil extérieur pour réaliser un travail déjà effectué.

Concernant la demande de débat d'orientation budgétaire, Monsieur le maire indique que la commission finances se réunira notamment pour cela, en amont de l'adoption du budget.

○ *Fonctionnement de l'assemblée*

Antonio Savini propose que les conseillers municipaux bénéficient d'une adresse électronique « mairie ».

M le maire décline cette proposition et souhaite que les adresses mail « mairie » soit réservées strictement au fonctionnement des services municipaux pour plus de lisibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée.